

NOTICE FORMULAIRE DE CANDIDATURE LICENCE DE DROIT PARCOURS NUMERIQUE

1° CREATION DE VOTRE COMPTE

Avant de déposer votre candidature, vous devez créer un compte sur l'applicatif de candidature : https://candidatures.u-paris2.fr/index.php (faites attention à bien retenir le mot de passe que vous indiquez).

Pour que votre compte soit validé, il faudra valider le lien d'activation que vous recevrez par mail.

Une fois votre compte créé, vous pouvez déposer votre candidature.

2° CHOIX DE LA CANDIDATURE

Choisissez la formation en cliquant dans le menu déroulant « licence de droit parcours numérique »

Ce formulaire invite à remplir deux types de candidature.

 Candidature en L1 de droit parcours numérique par acquisition des conditions nécessaires ou par équivalence

Si vous souhaitez candidater en première année de droit parcours numérique et que vous avez au moins un baccalauréat français ou une équivalence à ce dernier (capacité en droit ou Diplôme d'accès aux études universitaires « DAEU »), vous devez cocher à la fin du formulaire comme choix « L1 de droit parcours numérique ». Si vous n'avez pas les conditions nécessaires (voir ci-dessus), vous devez également cocher à la fin du formulaire comme choix « L1 de droit parcours numérique » et prendre connaissance des conditions requises dans l'onglet procédure du lien suivant (candidature L1 PAR VAP) : http://www.agorassas.fr/?page_id=2319

2) Candidature en / L2 / L3 de droit parcours numérique par équivalence

Si vous souhaitez candidater en deuxième ou troisième année de droit parcours numérique, vous devez cocher à la fin du formulaire « L2 de droit parcours numérique » ou « L3 de droit parcours numérique ». Attention, vous ne pouvez faire qu'un seul choix et devez donc choisir entre L2 ou L3. C'est une commission pédagogique qui décidera de vous attribuer ou non l'année demandée. Le cas échéant, vous pourrez être rétrogradé dans une année inférieure à celle demandée.

3° REGLES ET RECOMMANDATION POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Que vous candidatiez en L1 ou par équivalence en L2/L3, le formulaire que vous devez compléter est exactement le même. Il faudra simplement être bien vigilant lors de votre choix de formation à la toute fin du formulaire.

Voici quelques recommandations et conseils pour remplir le formulaire en fonction des différentes parties.

IDENTITE

Le champ n°étudiant ne doit être rempli que si vous avez déjà fait une inscription à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et qu'à ce titre vous disposez d'un numéro de matricule à 7 chiffres (qui est donc le n°étudiant).

Le champ numéro INE doit être complété avec la plus grande attention (11 caractères alphanumériques), au besoin en faisant les recherches nécessaires (contacter vos anciens établissements d'études secondaires ou supérieures ; le rectorat de l'académie dont dépendent vos anciens établissements ; archives personnelles, etc.). L'administration n'a pas le droit de créer un INE à une personne en ayant déjà un. Existent de rares cas où un candidat n'a pas de numéro INE : Candidat ayant obtenu ses diplômes avant 1995, candidat n'ayant aucun diplôme de l'enseignement supérieur français : cas notamment des candidats étrangers. **Attention :** Si le numéro INE n'est pas obligatoire pour finaliser votre candidature, il vous sera dans tous le cas demandé lors de l'inscription administrative obligatoirement. Il est donc dans votre intérêt de remplir correctement ce champ.

En ce qui concerne le champ « catégorie socio-professionnelle parent 1 et 2 » : si sans objet, cliquez sur Non renseigné (inconnu).

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Peu de champs sont obligatoires. Néanmoins, il est vous fortement recommandé de remplir cette partie et avec la plus grande précision. En effet, il s'agit d'informations qui seront demandées lors de l'inscription administrative si votre candidature est retenue.

Petite précision quant au dernier champs de cette partie : « Année précédente » : il s'agit de l'année 2020 / 2021.

CURSUS ACADEMIQUES

Peu de champs sont également obligatoires.

Nous conseillons aux étudiants qui postulent en L1 de ne remplir que les champs obligatoires.

Nous conseillons aux étudiants qui postulent en L2 ou L3 par équivalence de remplir les champs facultatifs (en plus de ceux obligatoires).

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Dans cette partie, vous devez déposer un certain nombre de documents obligatoires. Vous pourrez trouver sur cette page la liste des pièces à préparer (onglet procédure) : http://www.agorassas.fr/?page_id=2319

Pour les étudiants qui postulent en L1, vous pouvez mettre dans la case diplôme soit votre relevé de notes du baccalauréat, soit la photocopie du diplôme.

Les étudiants étrangers et / ou titulaires de diplôme étranger doivent déposer dans la case diplôme leurs diplômes et relevés de notes obtenus à l'étranger après le baccalauréat, traduits en français par un traducteur assermenté.

Les étudiants étrangers doivent également dans la case diplôme transmettre le certificat de langue française. Vous trouverez sur ce lien le niveau minimum requis : https://www.u-paris2.fr/fr/international/venir-etudier-paris-2/dans-un-diplome/niveau-de-français-requis

DOCUMENTS OPTIONNELS

Pour les étudiants qui candidatent en L1, nous vous prions de ne pas compléter cette partie.

Pour les étudiants qui candidatent en L2 ou L3, vous pouvez éventuellement compléter votre candidature par les éléments indiqués (lettre de recommandation, résultats au TOEIC). Toutefois, cela n'est pas du tout conseillé : il ne s'agira en aucun cas d'éléments déterminants pour la commission pédagogique qui statuera sur votre dossier.

FIN DE LA CANDIDATURE

A la fin du formulaire, vous devrez pour rappel cocher la case de l'année demandée. Faites très attention à ne pas vous tromper.

4° SUIVI DE VOTRE CANDIDATURE

Une fois votre candidature soumise à 100 %, vous recevrez un mail automatisé vous notifiant la bonne réception de votre candidature.

L'administration n'étudiera que les candidatures complètes.

Vous recevrez par mail une réponse positive ou négative à votre candidature. Nous ne pouvons vous donner de délais précis mais de manière générale :

- Les étudiants qui ont candidaté en L1 devraient recevoir une réponse dans un délai de 3 semaines maximum.
- Les étudiants qui ont candidaté par équivalence en L2 ou L3 devraient recevoir une réponse dans un délai de 5 semaines au maximum.

L'administration essaiera de respecter autant que possible ces délais limites. Il vous est néanmoins rappelé que **le délai légal de réponse est de 2 mois.**

En cas de réponse positive, l'administration vous donnera des informations quant à la suite de la procédure, c'est-à-dire l'inscription administrative, par un nouveau mail. A titre informatif, les inscriptions administratives seront ouvertes dans le courant du mois de juillet.